

**Plan de secours publics vulnérables
Fiche d'inscription sur le registre nominatif**

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Sollicite l'inscription sur le registre au titre de :

Personne en situation de handicap

Personne âgée

Souhaite bénéficiaire du dispositif Canicule : oui

non

Adresse précise :

Détail (bâtiment, étage, n° appartement, digicode) :

Quartier :

Type de logement : individuel collectif collectif avec gardien

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Mail :

Prestations assurées au domicile

Prestations	Oui / Non	Coordonnées	Jours et horaires d'intervention
Portage de repas			
Aide-ménagère			
Téléalarme			
Soins à domicile (SSIAD ou infirmière)			
Autre (précisez)			

Nom et coordonnées du médecin traitant :



:

Demande d'inscription faite par :

Nom : Prénom :
Qualité / Lien de parenté : ☎
Adresse :
Mail :

Mesure de protection : Oui Non Autre
 UDAF ATP Curatelle renforcée Tutelle
 Curatelle

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom :
Qualité : ☎
Adresse :

Autres informations que vous souhaitez nous communiquer :

.....
.....
.....
.....

En cas d'absence, nous vous prions de bien vouloir avertir le service. D'avance, merci.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations afin de mettre à jour les données permettant de me contacter et déclare accepter de figurer sur le registre.

Date de la demande :

Signature :

La signature de l'utilisateur est obligatoire, sauf en cas de mesure de protection (curatelle renforcée ou tutelle).

Dispositions relatives à la loi du 6 janvier 1978 : Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont informées que :

1. Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'intervention du service et l'enregistrement du demandeur.
2. Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
3. En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Fiche à renvoyer à :

**Direction prévention des risques et tranquillité urbaine
27 avenue Georges Clémenceau
29200 Brest**

☎02.98.33.52.98